

Bienvenue aux Ripatones  
et aux Ripatons

## Livret d'accueil

## Utile à savoir

Ce document présente sous forme synthétique, l'activité de notre association et son mode de fonctionnement.

Il rappelle quelques informations essentielles pratiques permanentes et quelques règles relatives à la sécurité.

*Nos activités se résument en :*

**Balades du mardi :** aux environs de Lyon (Monts du lyonnais, Pilat, etc...) ; ces balades sont soit d'une demi-journée, soit d'une journée. Elles sont classées par niveau de difficulté.

**Balades hors mardis :** elles permettent d'explorer la rando dans d'autres contextes : montagne, raquettes, séjours sur 2 ou 3 jours... ou sorties découverte. Ces sorties sont réservées prioritairement aux animateurs et aux participants des sorties du mardi. Elles font l'objet d'une organisation spécifique précisée alors par l'organisateur responsable de cette sortie. Elles nécessitent une inscription préalable. Toutes ces sorties font l'objet d'un calendrier trimestriel diffusé en général 15 jours à 1 mois avant le trimestre suivant ; toutes nos sorties sont réservées à nos adhérents.

**Pour toutes ces sorties, rendez-vous au Parking des Tasses, à Brignais, ¼ d'heure avant les heures signalées sur les calendriers.**

### Organisation des calendriers des randonnées

**Des équipes d'encadrement** ont été mises en place progressivement depuis plusieurs années, pour les sorties montagne, les sorties raquettes et la coordination générale des calendriers.

**Une communication des informations** est organisée sous forme de newsletters pour tous les Ripatons, notamment pour l'envoi des descriptifs des sorties hors mardis qui nécessitent une inscription préalable. Si tu ne reçois pas les newsletters, merci de donner ton courriel au webmaster, pour qu'il te rajoute dans les destinataires.

#### **Contact :**

Président : **Yves Drouet**

#### **E-mail RIPATONS**

[info@ripatons.fr](mailto:info@ripatons.fr)

#### **Site internet :**

<https://www.ripatons.fr>

Les téléphones et adresses mail des animateurs sont communiqués en début d'année, à l'ensemble des Ripatons.

*Les données personnelles sont gérées conformément aux directives de la CNIL*



## QUELQUES RAPPELS ADMINISTRATIFS

Nous t'invitons à lire entre 2 randos, les statuts et le règlement intérieur des Ripatons, pour connaître le fonctionnement général de notre association.

Comme dans toute association, il y a un Conseil d'Administration ; il est composé de 10 membres dont 4 animateurs minimum. (La parité est de mise aux Ripatons !).

Participent également à l'animation de notre association, près d'une quarantaine d'animateurs (bénévoles, faut-il le rappeler ?) ; il convient donc d'en prendre soin, même si tu es de mauvaise humeur !...

Malgré tout le soin que les animateurs apportent à l'organisation des sorties, les aléas sont toujours possibles !

Alors, reste cool avec eux !.

## POUR NOS RANDOS

Tous nos randonneurs doivent être à jour de leur cotisation qui comprend l'affiliation à la FFRP et l'assurance correspondante ; ils ne doivent pas avoir de contre-indication médicale à la pratique de la randonnée pédestre et donc être à jour avec un certificat médical adéquat.

Tous les randonneurs s'engagent à respecter les consignes données par les animateurs qui encadrent la sortie.

Toutes les sorties du mardi sont reconnues par les animateurs. Ils évaluent les difficultés (longueurs, dénivellés...) et les classent en fonction d'une grille de niveau 1 à 5 qui figure sur les calendriers et notre site Internet.

Il appartient à chacun de s'auto évaluer et de choisir sa rando en fonction de ses propres capacités.

Les sorties montagne, raquettes et les séjours sont réservés aux personnes pratiquant régulièrement les sorties à la journée du mardi et ayant une bonne condition physique.

Le classement par niveau peut-être différent. Des

instructions particulières sont données le moment venu.



## COVOITURAGE

Pour se rendre au départ des balades, un covoiturage est organisé. Il est basé sur le volontariat des chauffeurs.

Merci de remplir les voitures car les indemnités indiquées supposent que les voitures soient pleines.

Merci également de veiller à ce qu'il y ait une rotation dans l'utilisation des voitures.



## ET CHEZ LES RIPATONS ?

Un jour de sentier, c'est 10 jours de santé !...

## RAPPEL DE QUELQUES PRECAUTIONS ELEMENTAIRES

Nous te rappelons que la marche sur route doit se faire du côté gauche en file indienne (Art R412.36 du code la route), sauf instruction contraire de l'animateur responsable de la balade.

Aux traversées de routes, il est impératif d'attendre les instructions de l'animateur responsable pour traverser, car c'est lui qui gère la sécurité, particulièrement à ce moment précis.

Aux croisements, si tu es devant le groupe, il y a lieu d'attendre également l'animateur responsable qui t'indiquera le chemin à suivre et le moment où tu pourras repartir, vu qu'il doit gérer l'allure de l'ensemble du groupe.

Merci de ne pas laisser de détritrus sur ton passage même ceux considérés comme recyclables !

Les randonneurs doivent être équipés de chaussures de marche, hautes ou basses mais adaptées avec une semelle crantée en bon état, de vêtements chauds, gants, bonnets, guêtres, et être protégés contre la pluie, la boue et le froid ; l'usage des bâtons est recommandé.

Il est indispensable de s'hydrater régulièrement, même par temps froid et donc de disposer d'une quantité d'eau suffisante et de quelques aliments énergétiques.

Par temps chaud, ils doivent porter des vêtements adaptés et être protégés du soleil (casquette, lunettes, crème...).

Toute personne ayant un traitement médical doit avoir ses propres médicaments, ses ordonnances avec lui et le signaler à l'animateur responsable de la rando.

Pour les randos à la journée, à partir de novembre, le repas est pris soit au restaurant, soit en salles hors sac (Cf instructions figurant au calendrier).

Pour les sorties hors mardis, reporte-toi sur la fiche descriptive spécifique de la sortie, où figurent les instructions particulières complémentaires.

En cas d'accident ou d'incident, il appartient à chacun de faire sa propre déclaration à l'assurance et bien sûr d'en informer les Ripatons.